Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260528-DELIB_2026_046-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-046

SÉANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoirs :

Mme Muriel LE PAGE donne pouvoir à M. François LE TOLLEC,
M. Luc LESAGE donne pouvoir à M. Patrick LAMOUR,
Mme Nancy THOMAS donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU jusqu'à son arrivée,
Mme Eléna PATY donne pouvoir à M. Claude GUILLOU,
Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à M. Didier LE CORRE.

Absente : Mme Céline LE TENDRE

Secrétaire de séance : Mme Sophie HELIAS

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 29 présents, 34 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 a été adopté par 34 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 2 juin 2026 au 2 août 2026

DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS INVITÉ A SIÉGER AU COMITÉ SYNDICAL VIGIPOL

M. Quentin LE GAILLARD, Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

Désignation de deux représentants appelés à siéger au comité syndical de Vigipol.

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

La Ville est adhérente à Vigipol depuis 2024.

Le Syndicat mixte de protection du littoral breton a été créé à la suite de la marée noire provoquée par l'Amoco Cadiz en 1978. Son objectif initial était de fédérer les collectivités touchées, d'obtenir la condamnation du pollueur et une indemnisation équitable des préjudices subis.

Depuis sa création, le syndicat a évolué afin de répondre aux enjeux liés aux risques de pollution maritime, à la préservation des territoires et aux besoins des collectivités littorales.

Initialement centré sur les actions contentieuses, Vigipol a progressivement élargi son champ d'intervention.

Principales missions :

En cas de pollution, le syndicat accompagne les collectivités en :

- mettant en place une cellule de gestion de crise (conseil immédiat sur les mesures d'urgence à engager, organisation de la chaîne d'alerte et identification des acteurs à mobiliser) ;
- définissant les techniques de nettoyage adaptées au polluant afin de préserver les milieux naturels ;
- élaborant les dossiers d'indemnisation ;
- engageant des actions en justice pour obtenir la condamnation des responsables.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260528-DELIB_2026_046-DE

Le syndicat intervient également en amont, dans une logique d'anticipation, grâce à un réseau d'experts (juristes, scientifiques). À ce titre, il :

- suit et analyse les accidents maritimes et les risques de pollution ;
- élabore des documents administratifs types (fiches accidents) ;
- met à disposition des supports pédagogiques destinés à sensibiliser et informer (expositions itinérantes, supports visuels) ;
- anime un réseau d'observateurs (« Vigipolites ») ;
- accompagne les collectivités dans la prise en compte du risque et l'élaboration d'un plan de secours territorial (plan Infra POLMAR intégré au Plan communal de sauvegarde).

Engagement pour la commune :

L'adhésion est validée par délibération du comité syndical, qui se réunit deux fois par an (en mars et en novembre).

Chaque collectivité adhérente doit être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

La cotisation est fixée à 0,29 € par habitant, soit un montant de 4 657,98 € pour la Ville en 2026.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **34 voix POUR**

- Désigne Madame Elena Paty en qualité de déléguée titulaire,
- Désigne Madame Marie Péron en qualité de déléguée suppléante.

A Concarneau, le 29 mai 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau
Finistère